



PRÉPOSÉ·E AUX PATINOIRES

Service des infrastructures

Poste temporaire – Pouvant aller jusqu'à 40 heures par semaine, échelonnées du dimanche au samedi, jour/soir/fin de semaine.

Salaire : À partir de 27,12 \$ + bonification de 13 % en compensation des avantages sociaux.

Description sommaire du poste

Sous l'autorité du coordonnateur division parcs et espaces verts ou de la personne désignée par la Ville, le ou la titulaire de cette fonction procède à la fabrication de la glace, à son entretien et à la surveillance de la patinoire extérieure.

Plus spécifiquement la personne effectue entre autres les tâches suivantes :

- Fabriquer et entretenir la glace des patinoires extérieures.
- Effectuer l'entretien général des patinoires extérieures.
- Exécuter des travaux manuels.
- Assurer le maintien de l'ordre et faire respecter les règlements des patinoires extérieures.
- Vérifier régulièrement les bâtiments afin de s'assurer de la sécurité des lieux et communiquer tout problème à son supérieur immédiat.
- S'assurer de respecter les consignes de sécurité et de porter l'équipement de protection individuelle requis pour exécuter les travaux.

Cette liste n'est pas restrictive. Dans l'exercice de ses fonctions, le préposé ou la préposée aux patinoires au Service des infrastructures effectue toutes tâches connexes.

Exigences

- Détenir un diplôme d'études secondaires.
- Détenir un permis de conduire valide de classe 5.
- Détenir une formation sur la conduite d'une surfaceuse est un atout.
- Posséder moins d'une année d'expérience dans la fonction ou dans une fonction similaire.
- Avoir de l'intérêt et de l'expérience pour le travail manuel.
- Avoir de l'intérêt pour le travail extérieur.
- Être responsable, autonome et débrouillard.
- Faire preuve d'une flexibilité au niveau de l'horaire de travail (jour, soir et fin de semaine).

Les personnes intéressées doivent transmettre leur curriculum vitae au plus tard le 1^{er} novembre 2026, par courriel au Service des ressources humaines : rh@vdmnt.ca

**Nous vous remercions de votre intérêt pour la Ville de Mont-Tremblant.
Seules les personnes retenues seront contactées.**

La Ville de Mont-Tremblant souscrit au principe d'équité en emploi et applique un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les « femmes, les autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées ».